

PROGRAMME D'ASSURANCE ACCIDENT OFFERT AUX MEMBRES DU RLSQ PAR L'ENTREMISE DE BFL CANADA

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les **membres** d'une association ou fédération âgés de moins de 90 ans.

Tous les **bénévoles** d'une association ou fédération âgés de moins de 75 ans.

Les **membres d'un jour** âgés de moins de 90 ans.

SOMMAIRE DU RÉGIME

Garantie	Montant Max.
Décès Accidentel	25 000 \$
Paraplégie, hémiplegie, quadriplégie	50 000 \$
Invalidité total et permanente	25 000 \$
Soins dentaire suite à un accident incl. dentiers (300\$)	5 000 \$
Indemnité en cas de fractures (cédule)	2 000 \$
Réadaptation	15 000 \$
Frais de cours individuels	3 000 \$
Taxi d'urgence	100 \$
Ambulances	5 000 \$
Remboursement des frais médicaux suite à un accident	25 000 \$
Rapatriement	15 000 \$
Transport Familiale	15 000 \$
Transport après décès	7 000 \$
Altération d'une résidence ou un véhicule	15 000 \$
Physiothérapie (18 mois)	500 \$
Chiropraticien	500 \$
Prothèses auditives, béquilles, etc.	750 \$
Lunettes suite à un accident (inclus remplacement)	100 \$
Identification du corps	5 000 \$
Prestations pour frais funéraires	5 000 \$
Thérapie psychologique	5 000 \$
Prestation pour hospitalisation	1 % du capital assuré
Stationnement à l'hôpital (membres/famille/conjoint(e)) par accident	30 \$/jour, max 150 \$.
Rapport médecin	40 \$